

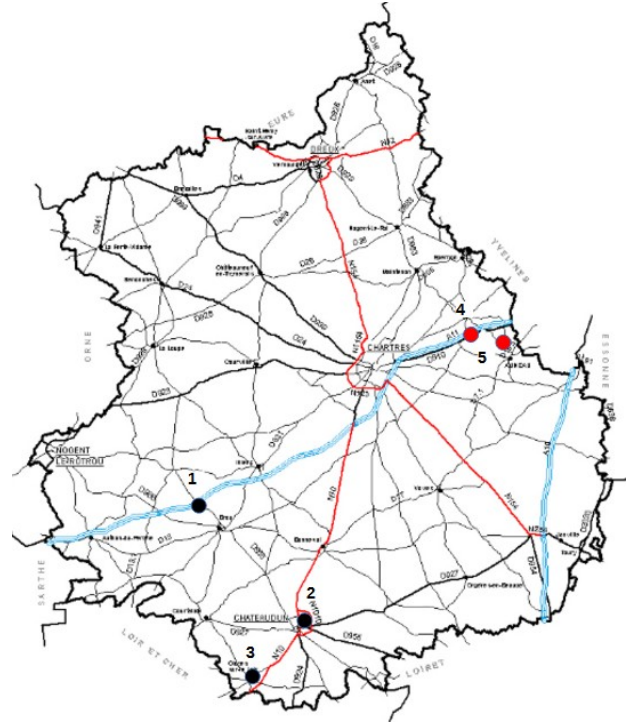
Données non-consolidées

Au mois de mai 2023, le nombre des accidents corporels est en hausse par rapport au même mois il y a un an. Cette tendance est observée sur le nombre des victimes blessées. Le mois se termine tragiquement avec 2 décès d'automobilistes.

A.T.B.H MAI

A.T.B.H	Accid.	Tués	Blessés	Hospit.
2019	16	2	27	17
2020	17	3	17	13
2021	17	4	25	14
2022	16	1	26	13
2023	39	2	52	16
Ecart 2019/2023	23	0	25	-1
Ecart 2022/2023	23	1	26	3

Accidents mortels au 31 mai 2023



A.T.B.H depuis le 01 janvier

A.T.B.H	Accid.	Tués	Blessés	Hospit.
2019	95	12	139	83
2020	62	9	77	46
2021	68	8	91	48
2022	77	5	116	57
2023	122	6	158	53
Ecart 2019/2023	27	-6	19	-30
Ecart 2022/2023	45	1	42	-4

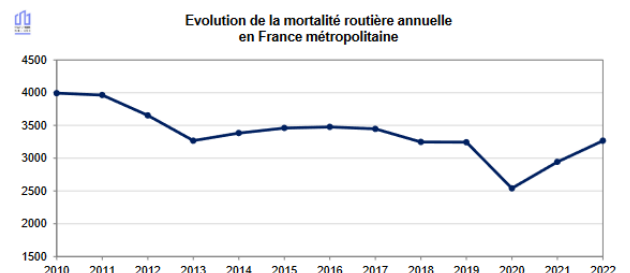
Bilan définitif 2022 (France métropolitaine)

En France métropolitaine, 3 267 personnes sont décédées dans les 30 jours après leur accident, dont notamment 488 piétons, 35 utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (tels les trottinettes électriques), 245 cyclistes, 718 usagers de deux-roues motorisés, 1 565 occupants de voitures. 59 enfants de 13 ans ou moins sont décédés, 98 adolescents de 14-17 ans, 549 jeunes de 18-24 ans, 882 seniors de 65 ans ou plus.

Dans les départements d'Outre-mer, 172 personnes sont décédées. Dans les collectivités d'Outre-mer et la Nouvelle-Calédonie, 111 personnes sont décédées.

	Accidents corporels		Blessés (toutes gravités)		Blessés graves	Tués à 30 jours
	BAAC	Estimés	BAAC	Estimés	Estimés	
2019	56 016	184 068	70 490	239 045	16 248	3 244
2021	53 540	185 804	67 057	239 986	15 944	2 944
2022	52 380	183 072	65 430	236 834	15 956	3 267
Evolution	-1 160	-2 732	-1 627	-3 152	12	323
2022 / 2021	-2,2%	-1,5%	-2,4%	-1,3%	0,1%	+11,0%
Evolution	-3 636	-996	-5 060	-2 211	-292	23
2022 / 2019	-6,5%	-0,5%	-7,2%	-0,9%	-1,8%	+0,7%

Source : ONISR données définitives jusqu'en 2022



Source : ONISR données définitives jusqu'en 2022

Données relatives aux accidents corporels enregistrés par les forces de l'ordre, en France métropolitaine

En 2021, comme en 2022, 1 enfant sur 4 tués dans un accident de la circulation routière n'était pas attaché.

À l'occasion de la Journée mondiale des parents, le 1er juin, la Sécurité routière a rappelé à travers une campagne sur les réseaux sociaux, l'importance d'attacher ses enfants et les règles pour bien les installer en voiture et sur son vélo. Certains parents n'attachent pas leur enfant parce que ce dernier « ne le supporterait pas », « aurait trop chaud », « finirait de toute façon par l'enlever », etc. La sécurité ne doit pourtant jamais être un objet de négociation avec l'enfant.

En voiture

Pour les tout-petits :

LE SIÈGE À COQUE



- Adapté jusqu'à 83 cm.
- Installé dos à la route, à l'arrière de préférence ou à l'avant.
- Attention à désactiver l'airbag en cas d'installation à l'avant.

Pour les moins grands :

LE SIÈGE BAQUET



- Adapté jusqu'à 1 m.
- Siège doté d'un harnais ou d'une tablette.
- Installé à l'arrière, face à la route.

Pour les plus grands :

LE SIÈGE AVEC DOSSIER



- Jusqu'à 10 ans.
- Utilise la ceinture de sécurité du véhicule.
- Installé à l'arrière, face à la route.

A vélo

Pour les moins grands :

JUSQU'À 5 ANS



- Siège homologué, muni d'un harnais, de repose-pieds réglables et de protections latérales.
- Peut être fixé à l'avant ou à l'arrière.

Pour les plus grands :

AU-DELÀ DE 5 ANS, JUSQU'À 14 ANS INCLUS



- Siège homologué et adapté à des enfants plus grands, muni d'une ceinture de sécurité et de repose-pieds.
- Le transport d'un passager de plus de 14 ans est interdit.

Jamais sans son

ÉQUIPEMENT



- Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Au-delà, il est fortement recommandé.
- Le gilet rétro réfléchissant est obligatoire hors agglomération, la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

Adresse : 17 place de la République - CS 40517 - 28008 Chartres cedex

Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>

Contact : Service de la Sécurité Routière (SER)

Sources des données : SER / BSR / ODSR

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

☎ : 02 37 20 40 60